

Homologations des produits phytosanitaires: Mise à jour 2/2014

Avril 2014

Extension Cultures maraîchères

Détails: voir DATaphyto

On trouvera des indications détaillées concernant l'utilisation des produits phytosanitaires cités ci-dessous dans la banque de données DATaphyto des produits phytosanitaires en cultures maraîchères.

www.dataphyto.agroscope.ch

De nombreuses indications et charges ont été adaptées dans le cadre de la révision des produits phytosanitaires autorisés. Avant toute utilisation, il est recommandé de consulter DATaphyto ou la banque de données de l'OFAG.

Insecticides

Produit (Entreprise)	Substance active	Nouvelles indications / Modifications / Remarques
Karate Zeon (Syngenta) Ravane 50 (Schneider)	Lambda-Cyhalothrine (9.43%)	<u>Culture maraîchère en général</u> : mouches mineuses Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. cf. http://www.blw.admin.ch/themen/00011/00075/00224/index.html?lang=fr&_%3F=
Kaiso EG (Nufarm)	Lambda-Cyhalothrine (5%)	<u>Culture maraîchère en général (serre)</u> : thrips (délai d'attente 3 jours) <u>Culture maraîchère en général</u> : pucerons du feuillage, altises, noctuelles terricoles ou vers gris, teigne du poireau, mouches mineuses, psylle de la carotte, thrips (délai d'attente 2 semaines) <u>Carottes, céleri</u> : mouche de la carotte <u>Choux</u> : noctuelles (défoliatrices), teigne des crucifères, mouches blanches, piérides, cécidomyie du chou <u>Asperges</u> : criocère à douze points Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Dangereux pour les abeilles: Pulvérisation uniquement le soir, en dehors de la période de vol des abeilles sur les plantes en fleur ou exsudant du miellat (p.ex. cultures, enherbement, adventices, cultures environnantes, haies) ou dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.
Biscaya (Bayer)	Thiaclopride (23%)	2 traitements par culture au maximum. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive ou à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface.



Insecticides (suite)

Produit (Entreprise)	Substance active	Nouvelles indications / Modifications / Remarques
BIOHOP DeISAN (Renovita)	Extrait de quassia (30%)	<u>Toutes les cultures:</u> pucerons du feuillage
BIOHOP DeINEEM (Renovita)	Azadirachtine (1%)	Les indications autorisées sont similaires à celles de NeemAzal-T/S (Andermatt).
BIOHOP DeIMON (Renovita)	Acides grasses (51%)	<u>Toutes les cultures:</u> pucerons du feuillage (n'est pas efficace contre le puceron cendré du chou), acariens tétranyques
BIOHOP DeITRUM (Renovita)	Huile de colza + pyréthrines (91% + 0.5%)	<u>Choux:</u> pucerons du feuillage, thrips, mouches blanches
Actara (Syngenta)	Thiaméthoxame (25%)	Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. Les dérogations figurent dans les instructions de l'OFAG. Dangereux pour les abeilles : Ne doit pas entrer en contact avec des plantes en fleur ou exsudant du miellat (p.ex. cultures, enherbement, adventices), ou seulement dans des serres fermées et à condition de ne pas y introduire de pollinisateurs. Ne doit pas être utilisé en présence de plantes en fleurs dans les parcelles voisines.

Fongicides

Produit (Entreprise)	Substance active	Nouvelles indications / Modifications / Remarques
Switch (Syngenta)	Cyprodinil + fludioxonil (37.5% + 25%)	<u>Pois:</u> pourriture grise, anthracnose, pourritures fongiques (Ascochyta, Mycosphaerella) <u>Asperge:</u> pourriture grise Pour protéger les organismes aquatiques, il faut respecter une zone tampon non traitée par rapport aux eaux de surface.
Previcur Energy (Bayer)	Propamocarbe hydrochloride + fosétyl-aluminium (47.3% + 27.7%)	<u>Chicorée witloof (chicorée-endive):</u> Le dosage maximal comme adjonction à la solution nutritive au début de la culture forcée a été réduit à 20 ml/hl. <u>Radis de tous les mois: Application sous serre interdite après le 18.12.2015.</u>
Previcur N (Syngenta, Maag) Plüssol A (Omya) Proplant (Agriphar)	Propamocarbe hydrochloride (66.5%)	<u>Culture maraîchère en général - plantons:</u> La concentration maximale pour le traitement des fontes de semis a été réduit à 7.5 – 10 ml/m ² . <u>Culture maraîchère en général - désinfection des semences:</u> Les semences traitées ne doivent plus être semées qu'en serre.
Forum (Leu+Gygax))	Diméthomorph (13.9%)	<u>Concombres, tomates:</u> Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface.
Aliette WG (Bayer) Aluminiumfosétyl (Sintagro, Omya)	Fosétyl-aluminium (80%)	<u>Cucurbitacées:</u> Le dosage maximal a été réduit à 3 kg/ha.
Remiltine S pépite (Syngenta)	Cymoxanil + Mancozeb (46.5% + 4%)	<u>Laitues pommées:</u> Le dosage maximal a été réduit à 2.4 kg/ha.
Mancozeb-Cymox (Schneider) Mancozeb Combi (Sintagro) Curzate M WG (Omya, DuPont)	Cymoxanil + Mancozeb (67 + 4%)	<u>Laitues pommées:</u> Le dosage maximal a été réduit à 1.6 kg/ha.
Daconil 500 (Stähler)	Chlorothalonil (40%)	<u>Pois non écosés (pois mangetout inclus):</u> pourriture grise, anthracnose

Fongicides (suite)

Produit (Entreprise)	Substance active	Nouvelles indications / Modifications / Remarques
Cuprum Fow (Schneider)	Cuivre (sous forme d'hydroxide) (24.4%)	Les indications autorisées sont similaires à celles d'autres produits fongicides à base de cuivre.
BIOHOP FungiCUR (Renovita)	Oleum foeniculi (23%)	<u>Cultures couvertes: tomates, cucurbitacées:</u> oïdium (effet partiel)
AmistarXtra (Stähler)	Azoxystrobine + cyproconazole (18.2 + 7.3%)	<u>Betterave à salade:</u> rhizoctone, cercosporiose et ramulariose, oïdium, rouille

Herbicides

Produit (Entreprise)	Substance active	Nouvelles indications / Modifications / Remarques
Basta (Bayer, Omya)	Glufosinate (18%)	<u>Artichaut, cardon:</u> dosage maximal réduit à 3 l/ha. 1 traitement par parcelle et par année au maximum. <u>Tomates, poivrons, aubergine, cucurbitacées:</u> dosage maximal réduit à 3 l/ha. 2 traitements par culture au maximum. <u>Chicorée Witloof (chicorée-endive), haricots à rames:</u> dosage maximal réduit à 3 l/ha. 1 traitement par culture au maximum. <u>Asperge, rhubarbe:</u> dosage maximal réduit à 3 – 3.75 l/ha. 1 traitement par parcelle et par année au maximum. Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2). Autres cultures maraîchères : l'application entre le semis et la levée est interdite après le 11.09.2015.
Fusilade Max (Syngenta)	Fluazifop-P-butyle (13.4%)	<u>Chou-fleur, brocoli:</u> délai d'attente prolongé à 6 semaines, dosage maximal réduit à 1.5 l/ha. <u>Colrave, choux pommés:</u> dosage maximal réduit à 1.5 l/ha <u>Chicorée scarole et frisée:</u> monocotylédones vivaces (3 l/ha) <u>Chicorée pommée et chicorée à feuilles, salades lactuca, cardon:</u> monocotylédones annuelles et repousses de céréales <u>Raifort, persil, bette à tondre:</u> monocotylédones annuelles et vivaces et repousses de céréales <u>Haricots non écossés, pois:</u> Pas d'utilisation dans des cultures, qui seront séchées après la récolte. <u>Pois de conserve:</u> délai d'attente prolongé à 8 semaines. Chou de Chine, céleri-branche: Application interdite après le 30.08.2015.
Mentor Star (Omya)	Métamitron + phenmedipham + éthofumésate (27.1 + 9.2 + 9.2%)	<u>Betterave à salade:</u> dosage maximal réduit à 4 - 4.5 l/ha. Il est possible de fractionner le traitement (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée).
Bettix Triple (Stähler) Sugaro Trio (Syngenta)	Métamitron + Ethofumesate + Phenmedipham (25.1 + 5.8 + 5.8%)	<u>Betterave à salade:</u> dosage maximal réduit à 5 - 6 l/ha. Il est possible de fractionner le traitement (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée).
Topper (Omya)	loxynil (21.4%)	Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface.

Herbicides (suite)

Produit (Entreprise)	Substance active	Nouvelles indications / Modifications / Remarques
Butisan S (Leu+Gygax, BASF, Syngenta)	Métazachlore (43.1%)	De nouvelles restrictions de distances aux eaux de surface ont été établies pour les produits contenant du métazachlore,. Consulter la base de données de l'OFAG ou DATAphyto avant l'utilisation.
Bredola (Omya)	Métazachlore (44.8%)	Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer plus de 1 kg de la matière active métazachlore par hectare sur la même parcelle sur une période de 3 ans (à partir de 2014).
Rapsan 500 SC (Schneiter)	Métazachlore (45.45%)	Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2).
Devrinol Plus (Stähler)	Napropamide + Métazachlore (32% + 10%)	

Impressum

Editeur: Agroscope
Schloss 1, Postfach
8820 Wädenswil
www.agroscope.ch

Rédaction: Brigitte Baur

Mise en page: Brigitte Baur

Copyright: Agroscope